

ELECTIONS 2008

Charte Départementale 2008 - 2014

La commune est l'échelon de l'édifice républicain le plus proche de la population. C'est le lieu démocratique où le citoyen juge localement de l'action politique. **L'action municipale se doit donc d'être cohérente avec l'intérêt général, les valeurs et les principes que nous défendons.**

Se reconnaissant de la gauche progressiste et républicaine, **le PCF, le PS, le MRC et le PRG** actent ici ces valeurs et ces principes qu'ils ont en commun. Dans la déclinaison de 10 thèmes qui constituent cette charte départementale, ils les font connaître aux candidats qui réclameraient leur soutien.

P r é a m b u l e

La mondialisation des transports, de la communication, des échanges et la déréglementation qui l'a accompagnée, ont engendré un nouveau capitalisme : le capitalisme financier. Cette mondialisation provoque, par ailleurs, des délocalisations, du chômage de masse et de la précarité pour les travailleurs, au Nord, de la misère, de l'instabilité politique et de l'émigration au Sud.

Accompagnée par les médias, pour l'essentiel détenus par les acteurs du marché et une droite néo-conservatrice décomplexée, cette mondialisation est présentée aux Français comme un phénomène inéluctable auquel ils n'auraient d'autre choix que celui de s'adapter. S'adapter socialement en acceptant de bas salaires, en travaillant plus et plus longtemps, en sacrifiant leur santé, leur cadre de vie et le projet d'une vie meilleure pour leurs enfants. S'adapter moralement en acceptant l'idée d'une démocratie impuissante et une sous culture réduite au chacun pour soi et à l'argent.

La gauche, dont l'essentiel de l'histoire rappelle les conquêtes sociales au profit des milieux populaires et du monde du travail, sait que, pour lutter contre les inégalités, l'injustice, le chômage, elle doit résister, proposer et agir.

Agir pour améliorer la vie des personnes et **humaniser la société**. C'est **lutter contre la pauvreté, la précarité, l'exclusion et l'insécurité**. C'est faire progresser le niveau de vie, permettre la construction de **logements de qualité pour tous**. C'est favoriser un plus large accès à la culture et au savoir. Enfin, c'est revaloriser le travail et, partout, défendre et promouvoir des services publics performants et de qualité, car ils sont le moyen collectif du progrès social et de l'égalité entre tous, les garants de la croissance et de l'emploi par leur service aux entreprises.

La commune est, et peut être davantage encore, le levier d'une démocratie vivante qui améliore la vie des citoyens et leur donne de grandes possibilités de s'impliquer. Articulée sur 3 objectifs et 10 thèmes, **cette charte scelle notre engagement politique avec la population.**

3 OBJECTIFS

1) Agir pour une ville solidaire

Dans nos sociétés actuelles, l'individualisme et l'égoïsme gagnent du terrain au détriment de la solidarité. L'action publique de gauche se doit d'être opérationnelle en apportant **des réponses qui ne laissent personne au bord du chemin.**

La Savoie depuis son rattachement, il y a plus d'un siècle, s'est engagée par **une approche fraternelle à accueillir des populations immigrées qui constituent une part de sa richesse et de sa diversité humaine.** Elle continuera d'être **une terre d'accueil pour ceux que la misère et l'oppression contraignent à quitter leur pays d'origine.**

Les enjeux européens et mondiaux, les coopérations décentralisées et les initiatives qui souvent s'engagent avec les populations migrantes installées dans les communes sont partie intégrante des collectivités ; l'Union européenne notamment dont les décisions politiques et les directives pèsent de plus en plus en terme de contraintes sur les choix et les décisions des collectivités locales.

De plus en plus de villes ont atteint le statut de « ville monde » où se côtoient des ressortissants de tous les continents de la planète. Cette réalité ainsi que les moyens de communication modernes, la révolution informationnelle que nous vivons, font qu'il n'existe plus désormais de véritables limites à l'action locale. Celle-ci comporte de fait une dimension nationale, européenne et internationale. Cette action locale a aussi des effets sur la préservation de la nature, de la bio-diversité et le devenir de la planète : la collecte et le traitement des déchets, la distribution et la consommation de l'eau, l'utilisation des eaux de pluie et le traitement des eaux usées, la production et la consommation de l'énergie, l'aménagement du territoire lui-même...

Nos villes continueront à être un point d'appui à toutes les initiatives visant à combattre le racisme en tous lieux et sous toutes ses formes. Elles doivent être à l'écoute du monde pour construire des solidarités culturelles, économiques et sociales avec de nombreuses collectivités de pays étrangers. Par la coopération institutionnelle décentralisée et l'incitation au partenariat pour un développement économique maîtrisé, nous contribuerons à l'échange de savoirs, et tisserons les liens de rapports nouveaux et équilibrés entre les peuples.

Notre volonté : des villes plus solidaires entre elles et entre ses habitants quels que soient leur âge et leur catégorie socioprofessionnelle. Nos villes doivent offrir des services publics de qualité et de proximité sur l'ensemble de leurs territoires.

La solidarité est le socle de notre démarche. Elle permet d'associer tous les habitants aux objectifs de la Charte. Elle est le moyen permettant de **prendre en compte l'ensemble des besoins individuels où chacun trouve sa place** et participe à la construction de l'avenir. Le retour à l'emploi de ceux qui en sont le plus éloignés renforcera la cohésion de la ville. Il s'agit d'une priorité à laquelle peuvent s'associer les habitants et doivent contribuer les partenaires sociaux. La solidarité est la condition indispensable à la mobilisation de tous.

Aux difficultés engendrées par la logique du système libéral qui produit des effets sur la société tout entière : exclusions, chômage de longue durée, précarité, pauvreté... s'ajoute l'isolement social de beaucoup de personnes, notamment les parents isolés (ce sont en grande majorité des femmes), les personnes âgées, les handicapés.

De nombreux jeunes connaissent des situations de détresse.

La ville, ses élus doivent être des acteurs du lien social, avec les habitants, les associations pour développer résistances et solidarités. Dans le prolongement de l'action municipale proprement dite pour aider chacun à trouver les meilleures conditions de son épanouissement aux plans personnels et collectifs, il est nécessaire de poursuivre dans chaque quartier le travail engagé pour créer des conditions favorables à la coopération et au dialogue entre les catégories sociales et les générations, pour déboucher sur des projets de quartier qui rassemblent les objectifs décidés en commun, entre les habitants d'un quartier et le conseil municipal pour une longue période, à l'image de ce qui a été fait à l'initiative des conseils de quartier.

La ville doit également être un lieu de lutte contre toutes les injustices, un lieu de solidarité, un lieu aussi d'innovations démocratiques accordant le premier rôle à la population elle-même dans sa totalité et sa diversité.

L'équipe municipale poursuivra l'action pour défendre **les droits essentiels**, notamment le travail, **le logement**, l'école, la sécurité, l'éducation, la santé, la culture, le sport, la justice, la qualité du cadre de vie, un développement maîtrisé et durable, les droits de l'enfant et de la jeunesse.

Ensemble, nous pouvons contribuer à construire un avenir qui corresponde à nos aspirations.

2) Agir pour un meilleur cadre de vie et pour un développement durable

L'aspiration des habitants à un cadre de vie plus humain, **plus respectueux de l'environnement**, ne cesse de croître. Il convient de promouvoir un urbanisme à taille humaine, rendant la vie plus agréable à tous. Nous devons continuer à nous développer de façon harmonieuse en nous appuyant sur notre histoire et nos traditions en cultivant la diversité habitat - emplois, espaces publics - commerces, espaces verts.

D'importantes réalisations ont vu le jour et doivent se développer en matière d'environnement, de cadre de vie, de transports, de promotion de technologies économes d'énergie, etc....

Dans toutes les villes du département, nous devons impulser une politique énergétique innovante. Il faut s'engager résolument en faveur d'une mixité énergétique, préparant la société post-pétrolière sur la base d'énergie non productrice de gaz à effet de serre.

Dans le domaine agricole et alimentaire, notre exigence d'un nouveau développement est à l'ordre du jour pour que tous les paysans puissent vivre de leur travail dans le cadre d'une agriculture socialement équitable, économiquement viable et respectueuse de l'environnement (*réduction drastique des pesticides, gel des cultures OGM en plein champ,...*).

Nous devons lutter activement contre toutes les formes de pollutions (chimiques, sonores, olfactives,...).

Des chantiers sont engagés et des projets ambitieux sont en cours qui nécessitent de repenser chaque ville avec de nouvelles relations avec les communautés de communes.

Notre objectif est de faire pour chaque ville, une ville moderne, accueillante où il fait bon vivre en impliquant la participation des habitants et des associations dans une démarche d'écologie urbaine.

Encourager les référendums locaux ouverts à tous, y compris les immigrés non communautaires, et multiplier les manifestations et actions qui sollicitent la population, permettra de définir ensemble, dans la concertation, de nouveaux objectifs respectueux, des hommes, de l'environnement, des ressources naturelles.

De tels actes utiles à l'aménagement de la ville, ont une valeur pédagogique et une portée plus universelle, ils s'inscrivent dans le projet de développement durable pour notre planète.

La municipalité impulsera cette démarche d'une ville qui agit pour elle-même et **pour un monde plus vivable, plus humain.**

Il faut s'atteler à la redéfinition du type même de croissance, de production et de consommation, en fondant le développement indissociablement sur des critères sociaux et environnementaux

3) Agir pour une démocratie locale et municipale participative

La laïcité est un principe qui sépare le champ de la société civile (*ou de la sphère privée*), espace où les libertés particulières peuvent s'exercer et les particularismes individuels s'exprimer du champ de la sphère publique où la règle est la neutralité.

Défendre cette séparation c'est combattre toutes les forces qui œuvrent pour que les intérêts privés ne puissent envahir la sphère publique où la citoyenneté doit s'exercer et l'intérêt général prévaloir.

La commune constitue le niveau essentiel d'exercice de la citoyenneté.

Chaque citoyen-ne doit pouvoir s'impliquer et participer à la vie de sa Ville.

La complexité de la vie urbaine, l'extension du champ d'intervention et des compétences des communes, l'affaiblissement du lien social, **l'écart existant entre la politique et les citoyens**, nécessitent écoute, travail de proximité, revalorisation de la citoyenneté, dynamisation de la vie locale, **réappropriation politique par les citoyens**.

Le droit à l'information doit être garanti, afin que la gestion de la ville, dans tous les domaines, soit transparente. Les habitants doivent être en situation d'obtenir les documents nécessaires à l'évaluation des actions ou à la définition des projets.

Cette exigence d'information sur la gestion municipale, de contrôle permanent des activités de la Municipalité, de participation à l'élaboration de la politique de la cité – en un mot, cette exigence de démocratie directe – doit déterminer tous les secteurs de la vie municipale.

Cette exigence doit se concrétiser par la mise en place du conseil des associations, du conseil local de l'environnement, des conseils de quartier, du conseil consultatif de la vie locale, de l'observatoire local des services publics,...

Ces structures doivent fonctionner avec le souci de réaliser l'égalité des droits et une meilleure intégration de tous les habitants permettant à chacun de prendre pleinement sa place dans la cité.

Des médiateurs locaux seront mis en place pour résoudre les difficultés entre les habitants et les administrations locales.

Les conseils de quartier, dont la mise en place et le fonctionnement ont débuté dans certaines villes sous la précédente mandature, devront être le moteur du développement local à travers les projets de quartier.

Ceux-ci devront être validés par le conseil municipal afin d'aboutir le cas échéant et selon les priorités à des "droits de tirage budgétaire" pour des réalisations concrètes à l'échelle du quartier.

L'effort de décentralisation des services publics, en particulier la territorialisation des services municipaux, sera poursuivi.

De nouveaux moyens de communication et d'information tels que le câble, Internet, les moyens de communication municipaux permettront la démocratisation du pouvoir local, ouvriront aux citoyens de nouveaux modes d'expression et d'intervention politique, tels que le droit de saisine du Conseil municipal par pétition (*5% des électeurs inscrits*) et le référendum d'initiative locale.

Les délibérations du conseil municipal ainsi que les arrêtés non nominatifs seront mis en ligne sur le site Internet de la ville.

La participation à de nouvelles structures de coopération intercommunale fera l'objet d'une information et de débats préalables avec la population. Le fonctionnement de ces structures intercommunales donnera lieu à une information régulière dans un souci de transparence de leur action et de leur financement.

Le fonctionnement du Conseil municipal et son règlement intérieur s'inscriront dans cette dynamique de démocratie participative renforcée.

Les élus doivent être des animateurs de la vie sociale et politique locale.

Un élu sera mandaté dans chaque quartier, pour favoriser le règlement rapide et concerté des problèmes quotidiens, et améliorer le dialogue et l'information.

Le rôle des commissions municipales sera renforcé, les commissions extra municipales créées et développées en fonction des besoins.

Dans le cadre d'un contrat de majorité, ancré sur **les valeurs de gauche et de l'écologie**, respectant le pluralisme des sensibilités politiques, chaque élu municipal dispose de la liberté de débat et de vote en s'engageant toutefois à ne pas voter contre le budget de la commune, les décisions modificatives du budget et le compte administratif.

Le Bureau municipal, organe de travail collectif de la municipalité, réunissant le maire, les maires adjoints et les conseillers municipaux délégués prépare et veille à la bonne exécution des décisions du Conseil municipal.

Des assises locales de la citoyenneté, organisées tous les deux ans, seront l'occasion d'une évaluation et d'un bilan critique de l'action du Conseil municipal et des pratiques nouvelles développées avec tous les acteurs de la vie locale.



10 THEMES

où les citoyens attendent notre engagement

❖ Pour une politique d'emploi, de formation et d'insertion

La relance de l'activité économique doit se concrétiser par une baisse importante du nombre de demandeurs d'emplois, notamment en direction des jeunes des quartiers populaires qui sont les plus touchés.

La réduction du temps de travail favorise, outre des créations d'emplois, avec le temps libéré, de nouvelles possibilités de formation, de participation à la vie associative, citoyenne, du temps pour mieux vivre en famille.

Cependant, des difficultés persistent :

- inadéquation entre la formation préalable et les offres d'emploi,
- précarité d'un grand nombre d'emplois nouveaux,
- menace sur le système d'indemnisation du chômage et sur le système de retraites.

La Ville en tant qu'employeur ou acteur s'attachera à la reconnaissance des qualifications, à la mise en œuvre et au développement des politiques de formation, à l'égalité salariale homme-femme, à la fin des discriminations de toutes natures, à l'extinction des « emplois pauvres », à la défense et à la revalorisation du statut de la fonction publique.

L'emploi de stagiaires non rémunérés pour remplacer des effectifs salariés sera interdit.

La Ville s'emploiera à appuyer toutes les formes de solidarité existantes et les développera afin de soutenir toujours plus efficacement les familles confrontées à des difficultés quotidiennes et les aider à faire reconnaître leurs droits.

La Ville poursuivra sa politique de développement économique et d'accueil d'entreprises ainsi que ses actions de soutien à l'activité et au commerce, avec entre autres, la poursuite de la résorption des friches industrielles, les pépinières d'entreprises.

Les activités d'économie solidaire seront soutenues si les champs d'intervention sont clairement identifiés et visent l'efficacité sociale et non la rentabilité financière. Leur financement, notamment pour celles qui interviennent dans le secteur marchand, ne doit nullement favoriser la concurrence avec les entreprises du secteur public ou privé, mais au contraire la coopération.

Afin de contribuer à la résorption du chômage de longue durée, la Ville s'engage avec l'État, le Conseil Régional, la Chambre de commerce et d'industrie, les partenaires locaux, ANPE, AFPA, Conseil Général, syndicats, chefs d'entreprises, associations au travers d'un système de parrainage, dans une action de retour à l'emploi.

Nous proposons la création de comités territoriaux « emploi-insertion », chargés d'évaluer les différentes actions et politiques dans le domaine de l'emploi, de l'insertion et de la formation. Ces comités formuleront un avis aux conseils municipaux sur l'utilisation de leurs fonds en la matière.

Nous nous engagerons à favoriser la pérennisation des emplois associatifs et encouragerons toutes créations d'emploi dans les secteurs des services aux personnes.

Nous valoriserons les métiers techniques liés au développement durable.

❖ Pour un habitat de qualité pour tous

Permettre à toutes les familles, à toute personne, d'accéder à un logement décent est une priorité.

Pour répondre aux besoins de la population, il convient d'explorer toutes les pistes susceptibles de leur permettre de trouver un toit répondant à leurs moyens financiers, leurs besoins familiaux en usant du droit à la réquisition des logements vacants et en interdisant les saisies, les expulsions, les coupures d'eau, de gaz et d'électricité.

Notre priorité consiste bien à augmenter nos capacités de logements sociaux et non pas de brader notre patrimoine immobilier. Nous nous engagerons à rééquilibrer l'implantation HLM en milieu urbain et à **favoriser la mixité sociale** indispensable à l'équilibre de la ville. A cet égard, **on favorisera la « mixité résidentielle » en mêlant différents types d'habitats** individuels ou collectifs.

Nous proposerons le renouvellement urbain de tous les quartiers en difficultés.

Une part du parc privé est composée de logements ne correspondant pas aux normes de confort actuel et de haute qualité environnementale. Au travers des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), la Ville, en partenariat avec le Conseil Général et l'État s'attachent à la **résorption de l'habitat insalubre** et à développer un programme de rénovation thermique du bâti.

Les collectivités locales doivent faire face à des charges de plus en plus importantes dans le même temps que l'Etat leur délègue des responsabilités croissantes par l'intermédiaire des transferts des compétences. Une réforme de la fiscalité est nécessaire pour dégager des moyens supplémentaires pour les collectivités territoriales en fiscalisant davantage l'argent de la sphère financière, les produits de la spéculation financière, les actifs financiers afin de les mettre à disposition des collectivités territoriales par l'intermédiaire d'un fonds de péréquation national qui aurait notamment pour vocation de réduire les inégalités des territoires.

Elus des villes et des villages, nous entendons mener jusqu'à son terme, avec la population, cette action pour la réforme de la fiscalité et pour que les collectivités territoriales aient les moyens de leurs responsabilités et de leur politique.

La transformation des quartiers composés essentiellement de logements sociaux, la mise en œuvre d'une politique déterminée de développement social, l'implantation des antennes des services municipaux dans les quartiers :

- ❑ favorisent la participation des habitants,
- ❑ permettent de **renforcer le dialogue** et les liens dans chaque quartier, entre les quartiers et avec l'ensemble de la ville,
- ❑ contribuent à la dynamisation de la citoyenneté.

Les opérations de réhabilitation ne doivent pas se traduire par des augmentations de loyers et ne peuvent se faire sans l'accord des habitants. La charge locative totale ne devrait pas dépasser 20% des revenus.

Cette politique sera poursuivie avec le développement des activités d'animation et de prévention, le soutien des initiatives prises par les habitants, les associations.

❖ Pour une priorité donnée à la jeunesse, l'enfance et l'école

L'enfance, l'école et la jeunesse sont essentielles.

L'éducation et l'épanouissement personnel et collectif des enfants sont une nécessité, un devoir face à l'avenir, permettant de donner à tous des chances équivalentes.

Là encore, nous considérons que la commune constitue le niveau adéquat pour promouvoir cette égalité, pour **créer les meilleures conditions d'accès à l'éducation**. Partisans d'un grand service public de l'Education nationale, nous agissons pour que les collectivités territoriales soient considérées comme de véritables partenaires de l'enseignement afin que soient concrètement créées les conditions de **l'épanouissement éducatif et culturel des enfants quelles que soient leurs origines sociales**.

Les nouvelles technologies doivent investir l'école pour être accessibles à tous les enfants quelle que soit leur origine sociale. L'aide aux projets d'école, la poursuite de l'amélioration et la construction de locaux scolaires nécessaires, constituent des actions prioritaires.

L'apprentissage du respect des autres et **l'éducation à la non-violence** sont des aspects fondamentaux de l'éducation que devront recevoir les futurs citoyens.

Le service public laïc, avec les crèches collectives, l'école maternelle qui doit pouvoir accueillir en plus grand nombre les petits dès l'âge de 2 ans, l'école, doit être soutenu et garanti afin d'être, plus et mieux, le lieu de confrontation et d'enrichissement mutuel indispensable pour la formation des futurs citoyens.

Les collectivités devront encourager dans le cadre de l'accompagnement scolaire (*aide à la lecture*) les aides individualisés pour les élèves en difficultés. Les collectivités devront mettre au profit de tous les établissements du département des installations sportives de qualité.

Nous nous engageons à des améliorations qualitatives des moyens d'accueil de la petite enfance.

Les crèches parentales, familiales, les haltes garderies, les centres de vacances, les centres de loisirs, les équipements culturels sont autant de lieux qui contribuent à l'intégration et au développement des jeunes. La pratique du quotient familial (*tarif calculé en fonction des ressources*) appliquée à tous aux activités organisées par la ville, comme pour la restauration scolaire, doit permettre à tous les enfants d'en bénéficier, après réflexion avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves.

La jeunesse doit être aidée à trouver sa juste place dans la vie sociale, pour être entendue et impliquée dans les décisions. Nous souhaitons une jeunesse heureuse dans sa ville, une jeunesse participant de manière plus significative à la vie locale.

Nous nous devons d'encourager toutes les initiatives favorisant les liens intergénérationnelles.

Une instance permettant une participation pertinente des jeunes citoyens doit donc être imaginée et instaurée. Elle contribuera à la mise en place d'une politique ajustée aux aspirations actuelles des jeunes. Les modes d'accès aux pratiques sportives et culturelles, et une information adaptée et spécifique seront des aspects à privilégier. Ce travail doit s'adresser à tous les jeunes, qu'ils soient étudiants, lycéens, en activité ou en recherche d'emploi.

Une large place devra être faite aux associations de jeunes qui jouent un rôle moteur au sein des quartiers en terme de loisirs, de soutien scolaire et de citoyenneté.

Les projets de coopération des associations locales rassemblant des originaires de pays étrangers seront relayés par nos Municipalités. Particulièrement avec les jeunes, elles favoriseront les échanges linguistiques, les actions permettant de développer la francophonie, les projets de co-développement en lien avec les établissements scolaires de nos villes.

Si la mise en place et la pérennisation des emplois jeunes ont, pour partie, participé à une amélioration de la situation économique, l'effort ne doit pas, pour autant, être relâché.

❖ Pour une action sociale forte et une santé pour tous, particulièrement en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

La crise qui touche notre pays, plonge de nombreuses familles de notre ville dans la détresse. Si la solution aux situations de rupture est la lutte contre le chômage, l'action pour la création d'emplois, la formation, la mise en place d'un réseau solidaire et serré des institutions, services sociaux, associations doivent favoriser la réinsertion des personnes exclues ou en danger de l'être.

La solidarité permet de construire une société où **chaque personne est considérée**, encouragée et soutenue dans ses efforts.

L'âge ou le handicap sont souvent des facteurs d'isolement, de difficultés à accéder aux droits pourtant reconnus à tous les individus composant la société française.

Les personnes âgées doivent bénéficier des services qui au fil des ans, deviennent indispensables.

Des mesures seront prises pour accélérer l'accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite. Des moyens humains et matériels seront dégagés pour accompagner leur intégration en milieu ordinaire ou spécialisé, et favoriser leur épanouissement et leur autonomie dans le respect de leur volonté, de leurs choix de vie, en fonction de leurs capacités et en concertation avec les associations d'handicapés.

Le droit à la santé est un droit essentiel des personnes.

La couverture maladie universelle adoptée en 1998 par le Parlement en est une reconnaissance. Il appartient à l'État de mettre en œuvre les moyens financiers et humains indispensables, pour que celle-ci s'accompagne d'une même qualité de soins pour tous.

La santé scolaire, la médecine du travail doivent être profondément revalorisées. La prévention en santé mentale et les moyens de la psychiatrie publique doivent être augmentés.

Il ne faut pas casser l'hôpital public, il faut préserver et développer nos structures hospitalières. A leur niveau de compétences, nos villes doivent se mobiliser pour que nos structures hospitalières obtiennent les financements nécessaires à l'accomplissement de leur mission de proximité comme au maintien des spécialités de pointe.

Par ailleurs, la Ville poursuit son action avec un Conseil local de la santé, pour que les habitants bénéficient d'un véritable réseau sanitaire : hôpital, centres municipaux de santé, médecine libérale, pharmaciens, médecine scolaire, associations.

Elle s'investira tout particulièrement dans des campagnes de prévention et d'information sur les toxicomanies, le SIDA, les hépatites, les MST (*maladies sexuellement transmissibles*)... Avec des lieux d'écoute et d'accueil, les structures existantes sur la ville, il faut innover encore pour que des thérapies nouvelles répondent et anticipent sur les conséquences de ces fléaux.

40 ans après l'adoption de la loi sur la contraception, on constate une augmentation importante du nombre de grossesses chez les très jeunes filles. L'information est insuffisante et doit être développée, parallèlement au travail effectué dans les lycées avec les clubs de santé.

Avec l'évolution démographique et l'allongement de la durée de vie, des efforts publics conséquents doivent être mis en œuvre pour un service public de maintien à domicile avec des professionnels qualifiés et la création de maisons de retraites pour personnes dépendantes en Savoie.

❖ Pour une politique de prévention et de sécurité pour tous

Le droit à une ville tranquille et à la sécurité est une aspiration légitime.

La laïcité est la condition même du « vivre ensemble ». Ses principes ne sont pas compatibles avec les discriminations, les intégrismes et les communautarismes.

Vivre en sécurité, c'est un droit élémentaire. La droite a aggravé le mal vivre et a entraîné le pays dans un engrenage répressif en attisant les tensions. Il faut au contraire agir sur trois volets :

- ◆ Une vraie politique de prévention avec tous les acteurs : police, justice, éducation, action sociale. La police de proximité doit être re-développée au plus près des citoyens. A l'école, il faut renforcer le nombre d'adultes qualifiés. Il faut abroger les lois sécuritaires qui stigmatisent et multiplient les atteintes aux libertés ;
- ◆ Une politique de sanction proportionnée et qui s'inscrive dans la réinsertion. L'échelle des peines doit être revue et les alternatives à la prison développées. Il faut avoir le courage d'engager la lutte contre « l'économie parallèle », les mafias et les réseaux criminels ;
- ◆ Pour faire reculer la délinquance, il faut s'attaquer à toutes les causes qui la favorisent. **Lutter contre les ghettos, faire reculer les discriminations, répondre à l'urgence sociale.**

Il nous faut recenser et **lutter contre toutes discriminations** qu'elles soient fondées sur l'engagement syndical ou politique, qu'elles soient racistes, fondées sur les convictions religieuses, sexistes, qu'elles stigmatisent des jeunes, des immigrés, **des gens du voyage**, des personnes en situation de handicap, qu'elles touchent à l'âge, à l'origine sociale, ou à l'aspect physique, concernent l'accès à l'emploi, au logement...

Avec tous les partenaires concernés, il faut donc poursuivre une politique globale de prévention en matière de délinquance. Pour accroître l'efficacité et la justesse du dispositif, un conseil communal de prévention de la délinquance qui associe la police nationale, la justice, les associations, la ville doit être réactivé pour coordonner les efforts entrepris.

Il faut travailler avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, lui donner les moyens nécessaires et améliorer également les conditions de détention et la préparation à la sortie des détenus,...

La sécurité publique étant une responsabilité de l'État, il nous appartient d'agir pour obtenir les effectifs et les moyens nécessaires, notamment en matière d'ilotage et sans substituer ses missions régaliennes à la police municipale ou à des sociétés privées.

❖ Pour une action culturelle dynamique et innovante accessible à tous

La culture est le fruit des connaissances acquises, transmises, enrichies, au fil du temps, et des échanges dans tous les domaines des arts et des sciences, complétées par la création contemporaine, la recherche et les découvertes présentes.

Elle est essentielle à l'épanouissement de l'individu, au progrès de la société.

Dans tous les domaines de la vie culturelle, à partir des équipements dont la ville, au fil du temps, s'est dotée, les efforts devront être intensifiés afin que la diffusion des connaissances et des oeuvres bénéficie au plus grand nombre et donne envie à chacun d'essayer, de pratiquer une discipline culturelle.

Les artistes qui le désirent doivent être associés au développement culturel de la ville.

Vecteurs d'apprentissage de la tolérance et du respect de la liberté d'expression, les arts et le travail des artistes renforcent le lien social lui-même.

La place des artistes doit donc être confortée en conséquence et les conditions d'une aide au cours du processus de création devront être étudiées.

Face à la logique marchande, la politique culturelle municipale se doit de faciliter l'accès de tous à l'héritage des savoirs et aux domaines de la création avec une offre culturelle diversifiée.

La réalisation, l'ouverture de nouveaux lieux publics donneront un nouvel élan à la création, l'expression culturelle dans notre ville.

❖ Pour une politique sportive cohérente, recherchons un équilibre entre le sport pour tous, la compétition et la formation

Avec un budget de l'État inférieur à 1%, la politique sportive de notre pays dépend en grande partie des collectivités locales.

Lieu de rassemblement très large, le sport favorise les liens sociaux, la solidarité, le respect de l'autre. Il a un rôle éducatif et participe à l'acquisition de valeurs indispensables à l'intégration des jeunes dans la société.

Le développement du mouvement sportif est freiné par les difficultés que rencontre d'une manière générale le bénévolat. Avec la réduction du temps de travail, il devrait être possible d'intéresser de nouveaux animateurs sportifs et d'avancer sur un statut du bénévole.

Pour ce qui relève des compétences de la ville, il s'agit d'intensifier notre action dans les équipements existants et d'innover dans la mise en place de projets s'appuyant sur un partenariat actif et une collaboration résolue.

Une réflexion sera menée pour assurer une desserte gratuite des installations sportives avec des transports collectifs spécifiques adaptés.

❖ Pour favoriser un travail en partenariat avec les associations

Les associations constituent une grande richesse pour la ville.

Elles doivent être aidées et soutenues selon des critères clairs et transparents.

Nous initierons avec toutes celles qui le souhaitent, des relations de coopération et des partenariats. Ils donneront lieu à une évaluation des projets engagés collectivement.

Un conseil des associations pourrait être mis en place et contribuer à une plus grande transversalité entre les associations. Il deviendrait ainsi un acteur central du paysage associatif

La maison des associations doit évoluer pour devenir un véritable pôle de ressources, susceptible d'apporter une véritable assistance et des conseils administratifs et juridiques aux associations qui en font la demande. Elle doit aussi permettre la mutualisation des expériences.

Tout groupe, toute association qui souhaite prendre en mains des actions d'intérêt général doivent être encouragés et aidés.

❖ Pour un développement durable sur les questions d'urbanisme, de transport, d'environnement et d'économie

Aménager la ville pour répondre à tous les besoins, améliorer le cadre de vie et **protéger l'environnement** sont des nécessités pour mieux vivre ensemble aujourd'hui et préparer la ville de demain. C'est la **mise en oeuvre d'un projet urbain fort qui garantit la mixité sur tous les plans**.

Au cœur du projet urbain et par le biais d'un conseil local de l'environnement, de nouveaux objectifs seront développés intégrant la protection de l'environnement et préservant l'identité, la mixité urbaine et sociale de chaque quartier tout en les désenclavant.

Pour rendre la ville plus belle, le paysage urbain fera l'objet de travaux d'amélioration, notamment pour réduire et traiter les terrains vagues et autres friches.

La problématique des transports est essentielle dans cette démarche. C'est ainsi que nous faisons une priorité du Lyon-Turin, tant au niveau des transports du fret que des voyageurs.

Dans les agglomérations urbaines, comme dans les zones rurales le droit aux transports est devenu essentiel à la vie quotidienne, mais l'offre de transports n'a pas suivi. Seule une maîtrise publique permettra de développer une politique cohérente, articulant les différents modes.

Un Plan Intercommunal Environnemental de Déplacements (PIED) sera élaboré pour mieux desservir toutes les zones à égalité, réduire la pollution et pratiquer des tarifs accessibles, voire la gratuité dans certains cas. Il sera mené en cohérence avec les différents schémas de déplacements (*piétons, vélos, circulation, parking relais, stationnement*).

La création d'un réseau vert, autour des transports collectifs et innovants tels le tram-train (*), permettra non seulement une desserte intra-muros de nos villes qu'une desserte périurbaine. Cette approche, en complémentarité avec les autorités organisatrices des transports, offre des possibilités nouvelles sur l'amélioration de nos villes et témoigne d'une volonté forte de mettre l'environnement au cœur des choix politiques.

Il convient, toutefois, d'aller plus loin, en faisant de nos villes, de notre département un modèle du développement soutenable notamment en développant les énergies renouvelables.

Outre le projet du tram-train qui sera soumis à référendum, nous développerons également les transports collectifs en lien avec les communautés de communes, le département et la région pour favoriser par exemple le déplacement des sportifs (*dessertes en soirée des installations sportives pour les adhérents, déplacements les week-end,...*).

De même, la création de nombreuses pistes et parcours cyclables sécurisés participent à cette action, elles seront la garantie d'une meilleure cohabitation entre piétons, cyclistes et automobilistes.

(*) tram train : tramway conçu pour circuler à la fois sur les voies d'un réseau de tramway urbain et sur les voies ferrées existantes. Il permet de se déplacer dans un cadre géographique étendu, sans "rupture de charge" c'est-à-dire sans changement de moyen de transport. Ce moyen de transport public est plus solidaire, plus accessible, plus efficace, plus fréquent et plus propre.

❖ Pour promouvoir des services publics performants et de qualité, outils du progrès social

Dans un contexte européen où la concurrence libre et non faussée est le lacet avec lequel les néo-conservateurs veulent étrangler le Service Public, nos concitoyens expriment de vives inquiétudes sur l'avenir du service public, mais déclarent également être prêts à s'investir dans son développement démocratique.

L'Europe est aujourd'hui une réalité incontournable qu'il conviendra de prendre en compte à tous niveaux dans les politiques de coopération et de développement des échanges.

En milieu rural, le maintien des activités doit être soutenu et la présence de services publics de qualité développée.

Pour construire la ville que nous voulons, le service public est un puissant levier car ils assurent l'égalité d'accès des citoyens à certains services et biens essentiels quelque soient leur niveau social ou leur lieu d'habitation.

Il nous faut reconquérir la maîtrise publique des services publics et des entreprises nationales que la droite s'acharne à livrer au marché. Dans chaque grand secteur relevant du service public, il y a besoin de maintenir ou de créer un opérateur public fonctionnant sur des principes en rupture avec ceux des groupes privés.

Il faut engager un vaste plan de reconquête et de modernisation des services publics :

- ◆ Promouvoir le service public postal, conforter sa présence sur tout le territoire ;
- ◆ Créer de nouveaux services publics : **habitat**, petite enfance, médicament, aide aux personnes âgées, aide aux personnes dépendantes, aide aux personnes handicapées, traitement des déchets;
- ◆ Créer un pôle public de l'eau, de l'énergie (*électricité, gaz, pétrole, charbon et énergies renouvelables*), du transport de voyageurs urbains et inter-urbains, du financement et du crédit ;
- ◆ Renationaliser et fusionner EDF-GDF ;
- ◆ Empêcher la mise en pièces de la SNCF et en faire un acteur d'une politique coordonnée de transport ;
- ◆ Exclure les services publics de l'Accord Général sur les Commerces et les Services,...

Le développement de partenariats, la création d'un observatoire local des services publics, devraient permettre de nouvelles réalisations répondant aux besoins actuels des populations.

Dans une ville, la fonction publique territoriale et ses salariés, sont des atouts essentiels pour répondre aux besoins de tous ordres manifestés par les habitants.

Au centre des questions d'aménagement et de réponse aux besoins sociaux, la fonction publique territoriale est soumise à de nombreuses attaques.

Traversée par l'évolution technologique, le besoin impératif d'assouplir son organisation et ses modes de fonctionnement, elle souffre de budgets insuffisants. Avec la décentralisation et le développement d'une politique de la ville basée sur des contrats État/Région/Ville, de gros transferts de charges se sont opérés sans que les moyens correspondants suivent. L'insuffisance des budgets actuels ne doit surtout pas se traduire par une accentuation lourde de la fiscalité locale.

Une forte collaboration entre élus, agents communaux et usagers est nécessaire. Elle permettra d'élaborer ensemble pistes de travail, objectifs, luttes aussi pour dégager les moyens nécessaires à son action, assurant à la fois satisfaction aux habitants et développement social et humain.

La municipalité agira pour créer les meilleures conditions de coopération entre les différents acteurs sociaux concernés. Le contrat d'objectifs élaboré avec les agents communaux en constituera le socle.